



Communiqué de presse

105/20

Montreuil, le 7 décembre 2020.

À certains syndicats de médecins : « Halte au feu ! »

La gestion de la crise a durement entaché la confiance des français dans les « autorités de santé », qu'elles soient politiques, administratives ou « sommités médicales ».

Si la population a plébiscité le rôle des soignant.e.s de terrain, elle reste choquée et désorientée par les batailles de chiffonniers qu'ont étalées certains « experts-médicaux-en-tout » dans les médias.

C'est dans ce contexte qu'un syndicat de médecins libéraux et qu'une union syndicale de praticiens hospitaliers ont diffusé des documents pour s'opposer à un article de la proposition de loi « Améliorer le système de santé par la confiance et la simplification ».

A leur lecture, les sages-femmes ont été profondément heurtées. Elles ont aussi été consternées par la prise à témoin des femmes et l'utilisation de procédés rhétoriques qui n'honorent pas leurs rédacteurs.

Si ces deux organisations posent avant tout des arguments d'autorité et de peur, l'intersyndicale de praticiens crée la confusion en mélangeant les notions, pollue le débat en portant de graves accusations non documentées.

Le syndicat de médecins libéraux harangue ses adhérent.e.s en travestissant les propositions concernant les sages-femmes. Il se croit investi de la mission d'apprendre aux « associations féministes » que sages-femmes ne veut pas dire médecins. Au-delà du truisme, se dégage une certaine condescendance.

L'autre profession médicale à compétence définie, celle des chirurgiens-dentistes, ne subit jamais ce type d'attaque publique. La raison ne fait pas mystère : à la différence des sages-femmes, ils ne partagent qu'à la marge leur domaine de compétences avec les médecins et donc leur potentielle patientèle. Tel est le vrai fond du sujet.

Les sages-femmes pourraient se lancer dans une réponse point par point, rétablir des vérités, entrer dans une bataille d'histoires de chasse. Elles auraient de solides arguments, mais elles se compromettraient en venant sur un tel terrain qui n'est pas le leur et qui, de plus, déroge aux règles de la déontologie médicale fixée par l'article R.4127-68 du code de la santé publique (art. 68 du code de déontologie des médecins).

De même, elles n'entreront pas dans cette polémique par respect pour l'immense majorité des médecins qui exercent en bonne intelligence avec les sages-femmes, en reconnaissant leurs compétences et en ayant à cœur l'intérêt bien compris des usagers.

Enfin, ancrées dans la réalité de terrain, attentives aux femmes et aux couples, elles savent bien que ce genre de déballage face à une population profondément fragilisée est totalement irresponsable.

Pour ceux qui veulent rejouer une guerre de territoire qui rappelle celles des 17 et 18^{ème} siècles opposant sages-femmes et accoucheurs : autant dépenser cette énergie titanesque pour que la pratique médicale et le système de santé d'aujourd'hui restent, avant tout, dédiés à l'intérêt général.